Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_70-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS

ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI, Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO), Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN, Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-070 : EDUCATION- JEUNESSE. Tarification Local Jeunes

Rapporteur : Mme Marjorie SOURNAC LEMOINE, Adjoint en charge des Sports et de la Jeunesse.

Les élus locaux, dans le cadre de leur engagement éducatif s'inscrivent dans des politiques de promotion et de soutien aux initiatives des jeunes et, c'est à ce titre, que l'organisation d'ateliers appelés « Ateliers citoyens jeunesse » est soutenue depuis 2018.

L'objectif de ces ateliers est de soutenir des activités demandées par des jeunes ou jeunes adultes en contrepartie d'un service utile à la commune et à ses habitants, qui prend généralement la forme de services ponctuels réalisés par les jeunes en lien avec l'espace jeunes.

En parallèle des ateliers citoyens d'autres actions jeunesse peuvent être mises en place telles que des actions d'autofinancement où les jeunes organisent eux-mêmes leurs « ateliers » : vente de gâteaux, confiseries lors d'évènements culturels locaux, participation à une braderie, mise en place d'un évènement culturel à destination des jeunes de leur commune...

Les enjeux sont multiples :

- Accompagner une démarche éducative et citoyenne auprès des jeunes,
- Accompagner les jeunes dans leurs rapports à l'environnement, aux institutions, au travail, aux autres habitants,
- Développer des relations intergénérationnelles...

Il est proposé de confirmer le soutien de ces actions, initiatives et actions d'autofinancement en revoyant les tarifs comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260608-D_2026_70-DE

TARIFS Local Jeunes	Proposition Tarifs 5 juin 2026	Tarifs 2025
Repas, Piscine	2,60 €	2,60 €
Cinéma, Patinoire, Bowling, Sortie Mer	6,80 €	6,80 €
Soccer (2 parties) et Space Laser (2 parties	14,20 €	14,20 €
Escalad'arbre, Canoë, Equitation, Paintball, Ski-Bus	20,50 €	20,50 €
Confiserie (bonbons, pop-corn etc...)	1.00 €	0.50 €
Crêpe nature/sucre	1.00 €	0.50 €
Crêpe garnie (confiture, pâte à tartiner, etc...)	2.00 €	0.50 €
Boisson Chaude (Café, thé, chocolat)	1.00 €	0.50 €
Boisson au verre (jus, sirop, soda)	1.00 €	1.00 €
Part de gâteaux/ viennoiserie	1.50 €	1.00 €
Galette saucisse	3.50 €	2.50 €
Plat chaud (burger, plat traditionnel, fast Food, etc...)	7.00 €	/
Tarte, quiche, cake	3.00 €	2.00 €
Barquette de frites	2.50 €	2.00 €
Sandwich chaud ou froid	4.00 €	2.00 €
Boisson canette	2.50 €	2.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23/23 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE les grilles tarifaires proposées ci-dessus à compter du 5 Juin 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
35 Ille-et-Vilaine